

AUTO-PSY
peut m'accompagner si...
JE VEUX



Région de la Capitale-Nationale

Groupe d'action communautaire autonome
de promotion et de défense individuelle et
collective des droits en santé mentale

ACCUEIL • INFORMATION
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT
Des services personnalisés et
adaptés à chaque situation

Changer de psychiatre

Accéder à mon dossier

Connaître mes droits si je
suis hospitalisé malgré moi

Faire lever ma tutelle ou curatelle

Obtenir des services de santé

Refuser certains soins

Contester ma garde

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Table des matières

Mot du conseil d'administration	3
Présentation	4
SECTION I : RAPPEL DES PRIORITÉS D'ACTION 2024-2027	6
SECTION II : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PERMANENCE	8
1.1 Le conseil d'administration 2025-2026	9
1.2 Rappel du plan d'action 2024-2027	9
1.3 Principales réalisations	10
1.4 Bilan et perspectives	11
2. Rapport de la permanence	12
2.1 La permanence 2025-2026	12
2.2 Employés contractuels et stagiaires	12
2.3 Rappel du plan d'action 2024-2027	12
2.4 Principales réalisations	13
2.5 Bilan et perspectives	14
3. Colloques et formations	15
3.1 Réalisations	15
SECTION III : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES INTERVENTIONS	16
1. Promotion et communication	17
1.1 Rappel du plan d'action 2024-2027	17
1.2 Principales réalisations	18
1.3 Bilan et perspectives	19
2. Interventions individuelles et collectives	20
2.1 Rappel du plan d'action 2024-2027	20
2.2 Accueil, information et référence	21
2.3 Aide et accompagnement	21
2.3.2 Bilan et perspectives	24
2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale	25
2.4.3 Bilan et perspectives	26
2.6 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation	27
3. Vie associative et démocratique	31
3.1 Rappel du plan d'action 2024-2027	31
3.2 Recrutement et intégration de nouveaux membres	32
3.3 Soutien à la participation des membres actifs	33
3.4 Activités de consultation et de concertation	33
3.5 Bilan et perspectives	34
4. Alliances et concertations, Appuis	35
4.1 Rappel du plan d'action 2024-2027	35
4.2 Principales réalisations	36
4.3 Appuis	36
4.4 Bilan et perspectives	37

SECTION IV : PLAN D’ACTION 2024-2027	38
Volet : Gouvernance démocratique	39
Volet : Organisationnel	40
Volet : Interventions individuelles et collectives	40
Volet : Vie associative et démocratique	41
Volet : Alliances et partenariats	41
Volet : Promotion et communication	42
 SECTION V : RAPPORT FINANCIER	 43
États financiers au 31 mars 2026	44
Prévisions budgétaires 2026-2027	60
 SECTION VI : ANNEXES	 61
Tableaux 1 : Promotion et défense individuelle des droits	62
Tableaux 2 : Vie associative et démocratique	63
Tableau 3 : Promotion et communication	64

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec joie et entrain, je vous présente, au nom du CA, le travail du Rapport annuel du groupe Auto-Psy (région de Québec) pour l'année 2025-2026. À la lecture en substance, nous traversons et réalisons le renouvellement du CA (deux nouveaux membres) et, aussi avec l'équipe de travail (avec le comblement de deux postes : l'accompagnante et l'organisateur communautaire) dans le but de nourrir la vie associative et démocratique du groupe. Les nouveaux membres du CA et de l'équipe ont été accueillis et instruits des réalités de notre groupe pour une participation renforcie à notre mission et à notre action. Un rythme d'activités plus régulières a favorisé la prise du pouvoir sur la vie des acteurs et actrices du groupe dans le projet du plein exercice de leurs droits comme citoyens à part entière. Nous avons espéré du nouveau dans l'implication des membres et c'est arrivé. Ensemble, les membres ont pu partager et se solidariser en trouvant les mots pour le dire.

Sur un autre aspect, les instances du groupe (les membres, le CA, l'équipe de travail, la coordonnatrice) se sont concertées pour une prise de paroles et d'actions dans une optique de vigilance publique. Tout cela dans le but de déployer le savoir expérientiel des membres et de permettre d'entendre leurs paroles. Cela arrive pendant que le gouvernement actuel mets en jeu la réforme de la Loi P-38. Celle-ci encadre en partie nos pratiques de défenses des droits en santé mentale en gardant exceptionnel la privation des droits des personnes directement concernées. La nouvelle loi veut faciliter la levée des droits.

D'autres part, à l'interne, le plan d'action triennal du groupe voté en assemblée générale, alors que nous entrons dans sa troisième année, a été acheminé par le CA et par l'équipe de travail dans le respect de leurs rôles, de leurs responsabilités et de leurs mandats. Cela coïncide avec quelques années d'investissement en vue de la pérennisation de l'ensemble de la ressource. Voici que les comités au sein du groupe reprennent; par exemple, le comité *Règlements généraux* avec aussi la création du comité *Engagement* reste à solidifier et à équiper. La vie des droits et l'offre de service en droits humains a été répondu par la vie nouvelle des membres dans le groupe. Les membres se sont impliqués en plus grand nombre et avec plus d'engagement : par exemple, l'animation des dîners-causeries pris en charge par les membres. Les personnes directement concernées utilisatrices de services en santé mentale deviennent les acteurs.trices dans l'exercice de leurs propres droits en cohérence avec nos principes d'actions.

Pour conclure ce petit mot du CA, j'en profite pour remercier tous les acteurs.trices de notre mission, les membres, l'équipe de travail, le CA, la coordonnatrice et le public qui s'attachent à nos principes d'action. Aussi, à tous ceux et celles qui ont entendu notre parole collective et personnelle et, qui répondent positivement à notre petite ressource alternative. Tous et toutes sont, à leur manière, engagés.es dans une démarche qui leur ressemble.



Yorick Godin
Président du conseil d'administration 2025-2026

PRÉSENTATION

MISSION ET ORGANISATION



Auto-Psy (Région de Québec) groupe régional d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

*Auto-Psy (Région de Québec) poursuit, depuis sa création en 1990, une mission de promotion et de défense des droits en santé mentale. Sa mission s'adresse à toute personne qui cherche individuellement et collectivement à faire reconnaître et pouvoir exercer ses droits, dans la pleine reconnaissance de son **droit à l'intégrité et de son statut de citoyenne** à part entière ainsi que ceux qui lui sont reconnus, en tant qu'utilisatrice de services, par diverses lois en matière de santé et de services sociaux, notamment, celui à l'accès à des ressources diversifiées et de qualité favorisant son bien-être sur tous les plans sociaux et économiques ainsi que celui de la collectivité.*

Les démarches, activités ou modalités d'engagement proposées par le groupe s'appuient sur des principes et des valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale et visent à permettre aux personnes concernées l'appropriation du pouvoir sur leur vie dans la reconnaissance de leur potentialité et de leurs aspirations.

Objectifs

1. Aider et accompagner les personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans leurs démarches d'exercice de leurs droits et recours.
2. Susciter et encourager le développement de ressources accessibles, diversifiées, de qualité et des pratiques favorisant le rétablissement et une meilleure qualité de vie sur tous les plans des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
3. Favoriser l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
4. Sensibiliser la population au vécu des personnes citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
5. Agir comme porte-parole des personnes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans le milieu et auprès des autorités concernées.
6. Regrouper les personnes citoyennes concernées par la mission que ce soit à titre d'utilisatrices de services de santé mentale ou de sympathisantes.

ORIENTATIONS

Auto-Psy (Région de Québec), en tant que groupe d'action communautaire autonome réunit toutes personnes qui se sentent concernées, à titre de citoyennes à part entière, qu'elles soient utilisatrices de services de santé mentale ou sympathisantes membres ou travailleurs (ses) par des enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. À cette fin, le groupe s'est donné comme principale orientation le développement d'un modèle collectif de défense des droits en santé mentale autant dans sa gestion, son organisation que dans la poursuite de ses interventions et activités de défense individuelle et collective des droits. L'approche préconisée par le groupe est l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes impliquées, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ses objectifs.

À cette orientation, le groupe s'est ajouté celle d'augmenter sa visibilité notamment en faisant connaître ses opinions et ses prises de positions sur différents enjeux à une population plus large que celle desservie par les services et activités du groupe.

FINANCEMENT

*Suite à l'adoption de la politique gouvernementale, L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Auto-Psy (Région de Québec) est reconnu depuis 2001, comme un **organisme d'action communautaire autonome**. Afin de pouvoir réaliser sa mission, le ministère de la Santé et des Services sociaux lui accorde une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce financement est complété à l'heure actuelle par une subvention de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, grâce à laquelle notamment, le groupe peut poursuivre des projets de développement et de consolidation de sa vie associative et démocratique.*

Section I

Rappel des priorités d'action 2024-2027

VOLET : GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

- **Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme.**
-

VOLET : ORGANISATIONNEL

- **Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employés(es).**
-

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

- **Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités.**
-

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

- **Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe.**
-

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

- **Créer et entretenir des alliances et partenariats.**
-

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

- **Améliorer la visibilité du groupe auprès de la population interpellée par la mission.**
-

Section II

Rapport du conseil d'administration et de la permanence

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, en tant qu'instance décisionnelle du groupe, est composé de sept (7) membres dont la majorité sont des personnes utilisatrices de services de santé mentale. Ses membres sont élus en assemblée générale. Le principale rôle du conseil est de promouvoir et de défendre la mission du groupe, les intérêts des membres ainsi que de veiller à la réalisation des priorités et des plans d'action adoptés par l'assemblée des membres.

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-2026

- **Yorick Godin**, président
- **Mohamed Faraban Diakite**, vice-président
- **Marie-Claude Bourbeau**, administratrice
- **Mouhyddine Mahamat Seidna Saleh**, administrateur
- **Rodney Laguerre**, administrateur

1.2 VOLET GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE : RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2024-2027

Priorité : Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés:

1. Consolider le conseil d'administration.

- À la suite de la mise sur pied d'un comité gouvernance démocratique, préciser les mandats de celui-ci visant à bonifier le processus et les procédures de recrutement, d'accueil et d'intégration des membres visant à atteindre le nombre prévu de membres au CA, soit sept (7) membres ainsi qu'à combler les postes d'officiers (ères) au nombre de quatre (4) ;
- Voir à la reprise progressive des travaux du comité *règlements généraux* ayant comme mandat à court terme, de préciser les responsabilités et les mandats du CA ainsi que ceux des officiers (ères). Nous devons nous baser sur les travaux antérieurs du comité *Orientation*, suspendus par le passé, dans le respect des principes et des orientations du groupe ;
- Consolider le comité *Suivi budgétaire* (CSB) en précisant davantage ses mandats ainsi qu'en s'assurant de sa composition d'au moins trois (3) membres dont le trésorier (ère) ou, à défaut de celle-ci, un membre du CA, la coordination et l'adjointe administrative;
- Poursuivre l'expérimentation des procédures et des outils visant à soutenir les officiers (ères) dans l'intégration des tâches reliées à leurs rôles, à leurs responsabilités et à leurs mandats respectifs ;
- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

2. Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances.

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.) ;
- Se concerter et collaborer avec la permanence à la conception et à la réalisation d'une démarche de planification stratégique au sein du groupe.

1.3 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Rôles, responsabilités et mandats

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration est composé, actuellement, de cinq (5) membres. Le conseil d'administration a tenu sept (7) réunions au cours de l'année financière 25-26 au cours desquelles, au regard de son rôle, de ses responsabilités et de ses mandats, il a fait le suivi du plan d'action adopté lors de l'assemblée générale du 25 juin 2025. Il a, notamment, accepté, sous la recommandation du comité *recrutement, intégration et rétention*, de coopter deux (2) nouveaux membres au sein du CA.

Nouveautés

La création d'un nouveau poste d'expérimentation pensé par le CA soit celui de l'organisateur communautaire (agent de développement de la vie associative et démocratique) a permis de réaliser la priorité du groupe en matière de consolidation et de développement de la vie associative. En accord avec les travaux du CA, la personne occupant le nouveau poste d'expérimentation a contribué à la mobilisation des membres, à un sentiment d'appartenance et aussi à la création d'un nouveau comité *Engagement*. De plus, sa contribution a permis d'enrichir davantage les rencontres en plénière.

En effet, trois plénières ont eu lieu pour conseiller le CA, respectivement, le 5 novembre 2025, le 15 janvier 2026 et le 26 mars 2026. Les sujets abordés ont été successivement la mobilisation et le sentiment d'appartenance des membres, la promotion et la communication pour le groupe et des ateliers de cohésion pour le CA et les instances du groupe. L'objectif visé étant d'améliorer la communication au sein du groupe et de faciliter la transmission de la culture du groupe auprès des nouvelles personnes que ce soit en tant qu'administrateurs.trices, employé.es ou membres. Les premiers ateliers ont eu lieu les 2 et 3 mars 2026 avec le groupe Conscientia.

À cause d'une nouvelle conjoncture et, étant donné le plan de réforme du gouvernement pour la loi LPPEM (loi d'exception pour les personnes mises en sous garde) qui donne un cadre à notre travail d'Auto- Psy, le groupe avec ses membres, son CA, son équipe de travail ont été sollicités dans le débat public. Un nouveau comité, à cet effet, a été créé pour se concerter dans une position de vigilance du groupe et de cohésion. Par ailleurs, comme à chaque année, le CA a délégué des membres dans le cadre de ses activités de représentation aux assemblées ou autres activités organisées par les regroupements dont l'organisme fait partie ainsi qu'au comité Politique du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale.

Priorité et objectifs visés

En regard de la priorité de renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme, un des objectifs principaux retenus par le CA, pour l'année 25-26, a été celui de sa consolidation avec la reprise des travaux du comité *Recrutement-Intégration-rétention* (RIR) composé d'un (1) membres du CA et de la coordination.

Depuis quelques années, les travaux du comité RIR furent un succès en contribuant au recrutement, à l'intégration et à la rétention en ce qui concerne les candidats intéressés à siéger au CA. Notamment, par la tenue de 5 à 7 d'accueil et des réunions du CA ouverts aux observateurs.trices, nous avons recruté à l'externe. Cependant, les deux (2) postes toujours vacants devront être occupés par des premières personnes concernées.

La formation/échange, portant sur des points discutés à l'ordre du jour des réunions ou sur les enjeux vécus par le groupe, permet aux membres du CA de mettre à jour leurs connaissances et leur pratique d'administration et, cela reste à bonifier en partageant la culture du groupe. C'est ainsi que, cette année, le comité a accueilli deux (2) personnes intéressées à siéger sur cette instance à titre d'observatrices d'abord, puis deux (2) ont été cooptées par la suite.

1.4 BILAN ET PERSPECTIVES

BILAN ET PERSPECTIVES

Le conseil d'administration avance vers sa consolidation avec, en son sein, des membres actifs engagés et compétents en constante amélioration. Tout cela pour travailler ensemble à l'atteinte des objectifs du groupe et à la bonne marche du plan d'action voté en assemblée générale. Le partage de la culture du groupe et l'amélioration des pratiques démocratiques contribuant à la concertation et la motivation au sein des instances (CA, équipe de travail, comités et membres), il reste à poursuivre, en favorisant un meilleur partage des responsabilités entre les membres du CA, tout en comblant les postes d'officiers et d'officières tels que trésorier(ère) et secrétaire qui, depuis quelques années, sont restés vacants. La formation et le soutien nécessaires aux membres intéressés à les occuper sont à développer, bien que déjà en place pour améliorer la rétention des membres au CA. En constatant le départ l'an passé de trois membres au CA, nous avons quand même recruté à l'externe deux (2) nouveaux. Nous devons nous concentrer sur le recrutement à l'interne de deux (2) personnes utilisatrices de services pour avoir une majorité des personnes directement concernées au CA. Un objectif à atteindre au CA est de développer l'usage des outils de bonne gouvernance démocratique. Alors que nous sommes sollicités par le débat sur les réformes du gouvernement (la Loi P-38 et autres), la position de vigilance du groupe favorise des échanges fructueux entre nous. Le groupe prend donc de la maturité et s'avance avec ses membres, son CA, son équipe dans de nouvelles situations. La méthode de réappropriation du pouvoir sur sa vie se réalise dans le soutien aux personnes utilisatrices, mais aussi à tous les niveaux du groupe.

2. RAPPORT DE LA PERMANENCE

La Permanence est composée de la coordination, d'une adjointe administrative, d'une accompagnante en défense des droits, volet individuel et collectif ainsi que d'une agente de développement et de formation. Leur principal rôle consiste, à accueillir, à informer et accompagner les personnes concernées dans l'exercice de leurs droits et recours en santé mentale et sociaux ainsi qu'à les consulter et mobiliser sur différents enjeux de société auxquels elles sont confrontées. Les membres de l'équipe travaillent en concertation et en étroite collaboration avec le CA ainsi qu'avec les comités permanents du groupe.

Des employés.es contractuel.les, des stagiaires et des bénévoles s'ajoutent à l'occasion afin de soutenir l'organisation pour pouvoir permettre au groupe la réalisation des projets ponctuels.

2.1 LA PERMANENCE 2025-2026

- Cynthia Perreault, coordonnatrice
- Audrée Allaire, accompagnante en défense des droits (6 janvier 2025 jusqu'au 12 février 2026)
- Diane Beaulieu, agente de formation et de développement
- Nathalie Landry, adjointe administrative

2.2 EMPLOYÉES CONTRACTUELLES ET TEMPS PARTIEL 2025-2026

- Ababacar Ndiaye, agent de développement de la vie associative et démocratique (ADVAD)/ organisateur communautaire
- David Lessard-Gauvin, accompagnant en défense des droits (à partir du 17 février 2026)

2.3 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2024-2027

Priorité : Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employés

Objectifs visés

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Maintenir des conditions de travail favorables à la rétention du personnelles

2. Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Mettre en œuvre les protocoles et nouveaux moyens visant à ce que les personnes ou organismes en demande de nos services et activités soient mieux informées des objectifs visés par nos interventions.

3. ***Reconduire l'objectif de mise à jour de la politique relative aux conditions de travail***

- Voir à la pertinence d'élaborer une politique d'échelle salariale tenant compte des valeurs du groupe.

2.4 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Consolidation de la permanence

Le groupe a bénéficié d'une permanence consolidée pendant une année civile complète. La consolidation permet, non seulement la stabilité dans l'offre de nos services mais aussi permet de jouer notre rôle en tant que porte-parole des personnes directement concernées mais aussi de créer des occasions pour sensibiliser la population au vécu des personnes citoyennes en tant qu'utilisatrices de services en santé mentale. Malgré le départ de notre accompagnante en février dernier, le groupe a expérimenté suivant la recommandation du comité ressources humaines et l'accord des membres de l'équipe de travail, un ***mécanisme de transition*** qui est mise en œuvre jusqu'à l'arrivée de la nouvelle personne. Une première personne concernée en réinsertion au travail avec le soutien de l'organisme Le Pavois a occupé le poste de façon temporaire de 12 à 16 heures semaines avec le même salaire horaire.

Consolidation des pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Mentionnons que le groupe possède, déjà depuis plusieurs d'année, un cadre de référence concernant ses pratiques d'intervention. Une contribution importante dans le concret des pratiques d'intervention en accompagnement individuel de la nouvelle intervenante a permis de développer une pratique d'intervention axées davantage sur le développement du pouvoir d'agir et du pouvoir décisionnel des personnes qui se présentent en accompagnements individuelles. Dans certains cas, les pratiques d'interventions ont suscités l'intérêt des personnes premières concernées à devenir membre du groupe et à assister aux dîner-causeries.

Mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

Compte tenu des priorités du groupe face aux défis qu'il avait à relever au cours de l'année et la mobilisation que cela a demandé autant de la part de la permanence que celle du conseil d'administration, ce projet n'a pu être amorcé au cours de l'année 2025-2026. Notons cependant que la coordination a suivi une formation à ce sujet donnée par le ROC-03 et que les outils nécessaires nous sont disponibles. De plus, le conseil d'administration a adopté en principe un programme de régime de retraite au moment opportun.

2.5 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Une belle cohésion règne au sein de l'équipe de travail due, en grande partie, par l'ajout du poste de l'ADVAD qui va se poursuivre jusqu'au 31 mai 2027 et l'expérimentation du **mécanisme de transition** pour le poste d'accompagnant(e) individuelle en défense des droits. L'organisation du travail sur le plancher étant optimal, cela a permis à la coordination d'être davantage impliquée aux tables de concertation concernant les enjeux de financement et la révision de la loi P-38 et la rencontre nationale du RRASMQ. Cela permet également d'envisager une présence supplémentaire dans les Salons du communautaire dans le but d'accroître la visibilité du groupe au sein de la population.

Perspectives

Malgré les résultats concluants au cours de l'année 2025-2026, je rappelle que nous ne pouvons le prendre pour acquis. La situation financière du groupe y fût favorable par des investissements d'argent supplémentaires de surplus accumulés et de la mesure réparatrice. Il demeure que le financement récurrent octroyé par le programme PSOC n'est pas suffisant pour maintenir le poste de l'ADVAD de façon permanente. Il en revient au groupe de trouver des sources de financements supplémentaires si l'on veut maintenir les acquits dont le groupe a bénéficiés tout au long de l'année.

3. COLLOQUES ET FORMATIONS



Les colloques et les activités de formation sont essentiels à la réalisation de la mission du groupe. D'une part, les colloques sont des occasions permettant au groupe de nourrir et partager sa réflexion concernant différents enjeux ayant une incidence sur la réalisation de sa mission. D'autre part, les activités de formation permettent d'assurer aux membres du personnel, stagiaires et bénévoles ainsi qu'à des membres impliqués au conseil d'administration ou dans des comités de développer des connaissances et des compétences nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

3.1 RÉALISATIONS

L'agente de formation et de développement

1. *Communication non-violente* : Groupe Conscientia, 2 et 3 mars 2026

L'accompagnante en défense des droits

1. *La santé mentale en première ligne : une communauté apprenante* : Université de Montréal, novembre 2025

L'adjoite administrative

1. *Communication non-violente* : Groupe Conscientia, 2 et 3 mars 2026
2. *Initiation à la comptabilité (21 heures)* : CÉGEP Garneau, septembre 2025
3. *Les outils de gestion de paie* : Desjardins EmployeurD, octobre 2025

La coordination

1. *Communication non-violente* : Groupe Conscientia, 2 et 3 mars 2026
2. *Co développement* : Bénévoles d'expertise, septembre 2025 à juin 2026

Le conseil d'administration

1. *Communication non-violente* : Groupe Conscientia, 2 et 3 mars 2026

3.2 Bilan et perspectives

Bilan

Le groupe s'est outillé davantage en ce qui concerne le développement de compétences, non seulement au sein de l'équipe de travail mais aussi en ce qui concerne le renforcement du travail en collégialité. La formation sur la communication non-violente a permis d'améliorer la communication entre les instances du groupe. Plusieurs membres y ont également participé.

Perspectives

Le groupe envisage poursuivre le développement de ses instances sous formes de coaching soit à travers les formations du Groupe Conscientia ou autres facilitateur. trice ayant de l'expérience avec la culture du groupe.

Section III

Rapport des activités et des interventions

1. PROMOTION ET COMMUNICATION



Auto-Psy (Région de Québec) dispose d'un ensemble de moyens pour rejoindre les personnes citoyennes concernées par la promotion et la défense des droits en santé mentale. Ces personnes, autant celles qui souhaitent être soutenues dans l'exercice de leurs droits ou s'impliquer, peuvent prendre connaissance, de façon régulière, des services et des activités du groupe annoncés dans son dépliant, sur son site Internet, sur sa page Facebook et dans un bulletin d'information. Poursuivant, également, des objectifs de sensibilisation et de lutte à la stigmatisation, le groupe organise des séances d'information, à l'intention de la population, dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. S'ajoute à ce moyen, le journal le Pertinent qui permet d'être informé des droits et recours dans le domaine de la santé mentale et de lire des témoignages de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale distribué auprès de nos membres et dans différents milieux.

1.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2024-2027

Priorité : Améliorer la visibilité du groupe auprès de personnes utilisatrices des services de santé mentale.

Objectifs visés :

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits ;
- Mieux faire connaître les services et les activités du groupe auprès des personnes utilisatrices des services en santé mentale ;
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif.

2. Poursuivre les actions et les activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion des prospectus et des affiches au sein des institutions et organismes communautaires ;
- Mettre à jour et développer le site Internet selon des critères de facilité d'opérationnalisation et de vulgarisation des informations.

1.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Promotion régulière

En 2025-2026, la promotion régulière s'est poursuivie tout au cours de l'année. Notre but étant de faire connaître la mission, les valeurs et les services offerts par notre organisme et ce, à un plus grand nombre possible de personnes premières concernées utilisatrices des services en santé mentale à travers la ville de Québec et dans les régions environnantes, notamment dans la région de Charlevoix et dans celle de Portneuf.

C'est en février et en mars que la campagne de promotion auprès des organismes, non seulement en santé mentale, mais aussi des organismes de défense des droits s'est réalisée. Une fois encore, grâce à un effort soutenu de notre adjointe administrative, nous avons augmenté la distribution de prospectus et d'affiches, non seulement, en élargissant notre liste d'envois dans tous les centres hospitaliers et des CLSC du CIUSSS-Capitale Nationale, mais aussi lorsqu'elle se déplaçait pour remettre nos outils de promotion auprès des organismes. En l'occurrence, pour une deuxième année, notre constat est toujours le même; le contact téléphonique facilite inmanquablement les liens de proximité avec les groupes dont la mission s'adresse aux personnes marginalisées.

Cette année, notre réussite nous la devons à notre volonté de nous afficher dans les centres hospitaliers et les C.L.S.C. du CIUSSS-CN. En effet, nous sommes fiers d'affirmer que le lien que nous entretenons avec la direction des ressources humaines et des communications du CIUSSS-CN via la technicienne en administration, nous a valu le privilège de nous afficher dans cette grande institution. Après avoir complété un bordereau explicatif et avoir fait parvenir une copie PDF de chacun de nos articles promotionnels, nous avons reçu une réponse positive, c'est-à-dire que plusieurs espaces d'affichage à travers le CIUSSS-CN nous a été désigné. Selon les informations obtenues, nos affiches auraient été agrafées sur (7) babillards à travers le CIUSSS-CN, dans des endroits stratégiques, hôpitaux et CLSC, où circulent le plus de personnes de 18 ans et plus. Notre adjointe administrative s'est déplacé pour transmettre en main propre nos 80 affiches et 120 dépliants concernant les droits et recours des personnes mises sous garde.

Enfin, la parution de quatre (4) infolettres en 2025 et de trois (3) parus en début d'année 2026, non seulement, aux membres, mais aussi aux organismes en santé mentale, ont contribué à promouvoir nos activités et à partager des informations susceptibles de les intéresser. C'est au total 686 envois de l'infolettre que nous avons acheminés à nos membres réguliers et solidaires entre les mois de septembre 2025 et mars 2026. *La section « Annexe », tableau 3, à la page 50 représente les statistiques plus détaillées des envois.*

Élaboration et mise en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et communication

Au regard de nos objectifs de sensibilisation, le groupe utilise davantage la page Facebook pour publier des capsules de droits et toutes autres informations pertinentes. Nous avons 618 personnes qui suivent notre page.

Les publications les plus populaires peuvent attirer entre 700 et 1000 vues et, nos capsules de droits, en moyenne 70, à chaque semaine. Par exemple, la publication de l'article publié dans Le Soleil; 971. Une publication d'information sur Le salon communautaire qui a eu lieu en octobre 717. Enfin, l'annonce d'un dîner-causerie ; 709.

En ce qui concerne la Tournée des organismes, nous avons visité deux (2) organismes en 2025, La Dauphine et O.C.É.A.N.et nous avons rejoint au total 30 personnes. S'ajoute à nos sorties extérieures, notre participation au Grand Bazar des ruelles de Limoilou le 7 et 8 juin 2025. Notre kiosque installé sur la 3^e avenue pendant 2 jours complets, nous a permis de sensibiliser nombreux citoyens et citoyennes de la ville de Québec à la réalité quotidienne des personnes premières concernées et utilisatrices des services en santé mentale. Nous avons également participé à un (1) Salon des organismes à l'automne 2025. De ceux-ci, nous avons pu augmenter la distribution de nos articles promotionnels encore un peu plus que l'an dernier à pareil date. Il va sans dire que de telles activités au programme au cours d'une année bonifient notre groupe et la mission qui l'accompagne. N'eut été de toutes ces ouvertures pour connaître l'organisme Auto-Psy (région de Québec), les 20 nouveaux membres qui ont adhéré cette année, en 2025, à notre organisme n'auraient pas été conscientisés, sensibilisés et encouragés à s'engager de près ou de loin à la mission et aux valeurs d'Auto-Psy sans la distribution de nos articles de promotion-communication.

1.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

En regard de notre objectif d'élaborer et d'accroître la visibilité du groupe, nous avons propulsé l'organisme d'Auto-Psy vers de meilleurs lendemains stimulant notre désir d'être vu et connu par un plus grand nombre de personnes possible. Avec les nombreuses occasions de nous faire connaître mises en place tout au cours de la dernière année, notre mission, nos services et les activités de la vie associative et démocratique se portent mieux que les années auparavant. Nos actions proactives en sont pour quelque chose et nous permet de rejoindre les personnes où elles sont dans une démarche de sensibilisation à l'importance de connaître et de faire valoir ses droits.

Perspectives

Pour l'année qui s'entame, les perspectives sont encourageantes. Aussi, nous voudrions mettre en place pour la nouvelle année, de nouvelles stratégies qui mettraient l'accent sur la sensibilisation de la population. Notamment, en participant, pour une deuxième année consécutive, au Grand Bazar des ruelles de Limoilou en juin prochain. Nous avons en vue, également, de poursuivre le projet de tournée dans les organismes communautaires, étant bien amorcé, le groupe se positionne, comme par les années passées afin de promouvoir les ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale ainsi que les activités de la vie associative et démocratique. L'objectif de poursuivre la tournée des organismes est en vigueur, non seulement, dans la région de la ville de Québec, mais aussi dans la région de Charlevoix et de Portneuf. Enfin, le contact par téléphone avec les membres se voit renouvelé une autre année, car il s'agit pour nous un moyen efficace pour encourager et susciter l'intérêt des membres à participer aux activités du groupe.

2- INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

2.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2024-2027

Priorité : Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et à nos activités, consolider les pratiques alternatives d'interventions individuelles et collectives de promotion et de défense des droits en santé mentale en plus de voir à leur développement.

Objectifs visés :

1. **Assurer aux personnes l'information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale.**
 - *Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale.*
2. **Maintenir l'offre du service personnalisé d'aide et d'accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services en santé mentale.**
 - *Mettre en place progressivement l'approche alternative en santé mentale en intervention individuelle.*
3. **Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale tant à l'interne qu'à l'externe.**
 - *Planifier deux séries de sept (7) ateliers à l'interne;*
 - *Réviser et adapter l'offre d'ateliers à l'externe selon les objectifs de favoriser le développement des compétences des participants.*

2.2 Accueil, information et référence



L'accueil, l'information et la référence permettent aux personnes d'être informées sur la raison d'être de notre organisme, sur ses services et sur ses activités et d'être orientées, au besoin, vers des ressources plus appropriées à leurs demandes.

2.2.1 NATURE DES DEMANDES

Nous avons répondu à des demandes d'information sur notre mission, sur nos services et sur nos activités ou à des demandes de référence à des organismes pouvant mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes. Les demandes ont été adressées à des organismes d'entraide ou pour des informations sur les droits des locataires, etc. Plusieurs références ont concerné l'aide juridique, l'accès à un avocat qui accepte les mandats d'aide juridique, la révision d'une tutelle et la garde en établissement.

2.2.2 RÉSULTATS

TABEAU 1 : ACCUEIL, INFORMATION ET REFERENCE

	Au 31-03-2023	Au 31-03-2024	Au 31-03-2025
Auto-Psy	19	9	28
Ressources externes	16	20	14
TOTAL	15	35	42

Notons que les demandes d'information et les références d'avocat sont surtout en lien avec les autorisations judiciaires de soins et la garde en établissement.

2.3 Aide et accompagnement



L'aide et l'accompagnement est une démarche proposée aux personnes utilisatrices de services en santé mentale dans le but de les informer sur leurs droits et de les soutenir à l'exercice de ceux-ci. La démarche s'appuie sur des principes et sur des valeurs de solidarité sociales et selon une approche d'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes citoyennes concernées. L'aide et l'accompagnement s'exerce dans le respect et la reconnaissance des compétences de chacune des parties impliquées.

2.3.1 NATURE DES DEMANDES

Les demandes d'aide et d'accompagnement qui nous sont adressées sont relatives à diverses situations. Les personnes recherchent du soutien lorsqu'il s'agit des droits mis en cause. D'autres veulent savoir comment les exercer ou être accompagnés dans cette démarche que ce soit aux moyens d'une négociation ou d'une médiation avec les professionnels concernés et, dans le cas où elles choisissent de porter plainte, par une intervention facilitant le recours.

Selon le besoin ou à la demande, les déplacements vers les milieux de soins sont possibles et privilégiés, même si la majorité des accompagnements se font à distance, surtout par téléphone ou par messagerie. Les interventions sont axées sur le pouvoir d'agir des personnes en les accompagnants dans chaque étape de préparation vers le faire-valoir de leurs droits. Bien souvent, le simple fait d'offrir une écoute dans l'accueil et sans jugement contribue grandement au développement du sentiment de compétence donc, de pouvoir sur leur vie. Nous utilisons aussi l'outil d'accompagnement qui permet d'instaurer une structure et ainsi d'outiller l'accompagnatrice dans ses interventions. De cette façon, le sentiment d'impuissance est moins présent dans le quotidien du travail et l'épuisement se fait moins sentir.

Voici quelques exemples de ces situations :

Droits et recours en santé mentale

1) Qualité des services (21) :

Au chapitre des droits et recours en santé mentale, la plus forte demande, cette année, est liée à la qualité des services au nombre de vingt et une (21). Les personnes se disent généralement insatisfaites des services offerts par le réseau de santé. Entre autres, la relation avec leur psychiatre, le peu de services offerts ou tout simplement une hospitalisation. Des signalements ont été acheminés au *comité des usagers* et au *Commissaire aux plaintes et à la qualité des services*.

2) Garde en établissement (18) :

Nous avons reçus dix-huit (18) demandes concernant la garde en établissement. Sur la base de nos rapports, nous remarquons que les demandes ont été faites davantage par les femmes (11) comparativement aux hommes (7). Les demandes sont régulièrement accompagnées de requête d'informations ou de références pour rencontrer un avocat. Les informations demandées sont majoritairement liées à un besoin d'éclaircissement des étapes de la situation, un besoin d'accompagnement de leur vécu et de la charge émotive que cela implique lors de l'entrée en garde ou lors de la transition de sortie de garde en établissement vers un autre type de résidence. Plusieurs personnes souffrent à l'idée de perdre leur liberté ou d'être enfermé contre leur gré.

3) Autorisation judiciaire de soins (10) :

L'autorisation judiciaire de soins (AJS) au nombre de dix (10) touche les notions de consentement et de gestion autonome de la médication. À ce sujet, que ce soit pour des raisons personnelles ou de santé, un besoin d'autonomie et de liberté de choix sont au cœur des préoccupations des personnes face à l'autorisation judiciaire de soins. Les effets secondaires négatifs de la médication reviennent régulièrement dans les insatisfactions liées à cette contrainte juridique. Des demandes ont été faites en fonction d'un inconfort avec le spécialiste ou le lieu dans lequel les personnes se retrouvent, ce qui fait référence à l'interaction avec l'environnement et le besoin de liberté. De plus, notons que, comme les autorisations judiciaires de soins sont accordées pour une période allant jusqu'à 5 ans, beaucoup de demandes sont faites lorsque la personne est stable depuis un bon moment et qu'elle se sent particulièrement brimée dans son besoin de liberté. Plusieurs utilisateurs de services sentent devoir accepter la prise de médication sinon ils en seront forcés.

4) Choix du professionnel (8) :

Les demandes relatives au choix du professionnel sont au nombre de huit (8). Les principaux sujets liés au choix du professionnel sont le manque d'empathie et de considération de la part des membres de l'équipe traitante ainsi que l'absence d'ouverture ou de connaissance face aux alternatives de traitement. Les gens ont besoin de sentir qu'ils ont du pouvoir face à leur situation et que leurs opinions comptent. Les demandes en lien avec un changement de professionnel sont donc souvent motivées par le désir d'une approche différente à leur égard et à la perte de confiance envers leur professionnel.

5) Mandats et régimes de protection (8) :

Les demandes liées au mandat de régime de protection, au nombre de huit (8), sont généralement relatives au désir de faire lever une tutelle. Les utilisateurs de services désirent connaître les démarches à suivre et les recours possibles selon leur situation.

6) Accès aux services (6) :

Les demandes relatives à l'accès aux services sont au nombre de six (6). Les sujets sont variés dans cette catégorie. Dû au manque de service et à la situation du réseau de santé actuel, les utilisateurs ont de la difficulté à trouver des services reliés à leurs préoccupations (suivi, médication, etc.) Ils ont besoin de se sentir appuyés, en sécurité et ils sentent beaucoup d'impuissance devant l'attente ou le manque de service.

7) Recours collectif en garde préventive (151) :

Depuis l'arrivée d'une nouvelle catégorie, la mise en place d'une action collective reliée à la garde en établissement préventive illégale, nous avons eu sept (7) accompagnements au cours de l'année précédente. Le nombre total est de cent cinquante et un (151).

Droits civils et sociaux

1) Justice (4) :

Les demandes, au total de quatre (4), sont reliées aux procédures judiciaires lors d'une arrestation. Les personnes sont généralement référées à l'organisme Droit de cité ou à l'aide juridique.

2.3.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2024	Au 31-03-2025	Au 31-03-2026
DROITS ET RECOURS EN SANTE MENTALE			
TOTAL	36	75	84
DROITS CIVILS ET SOCIAUX			
TOTAL	14	24	8
MESURE REPARATRICE			
TOTAL	N/A	7	151
Grand total	50	106	243

La majorité des demandes au compte de quatre-vingt-quatre (84) réfèrent à des situations vécues par les personnes en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale. D'autres demandes, qui nous sont adressées, réfèrent à des situations auxquelles ont été confrontées les personnes dans l'exercice de leurs droits sociaux. Soit, au total, cette année de huit (8) pour un grand total de quatre-vingt-douze (92). Le recours collectif sur la garde préventive illégale a constitué un accompagnement intensif, bien que, principalement, réalisé par téléphone, permettant de répondre à un nombre important de demandes au total de cent-cinquante et un (151).

2.3.3 Bilan et Perspectives

Bilan

En 2025, les efforts visant à renforcer les déplacements, pour les accompagnements ont été poursuivis, permettant d'offrir un soutien plus direct, personnalisé et ancré dans la réalité des personnes concernées. Les accompagnements en présence se sont révélés particulièrement pertinents pour mieux observer et documenter certains enjeux liés aux droits, notamment, les bris de confidentialité. Cette présence sur les lieux constitue donc, une pratique à maintenir, voire, à intensifier. Le recours collectif concernant la garde préventive illégale a également mobilisé une part importante des ressources au cours des derniers mois de l'année. Bien que plusieurs interventions aient été réalisées à distance, elles ont permis de répondre à un volume élevé de demandes. Il demeure, toutefois, évident que de nombreuses personnes ont encore besoin d'être informées de leurs droits, rassurées et accompagnées dans leurs démarches. Les situations liées à la contestation de tutelle, aux ordonnances judiciaires (notamment en vertu de la Loi P-38) et à la qualité des services continuent de générer des besoins importants. Les personnes assujetties à des jugements de cour (ordonnances d'hébergement, régimes de protection) rencontrent souvent des obstacles supplémentaires pour faire valoir leurs droits, notamment, en raison d'un accès limité aux intervenants décisionnels (ex. : curateur difficilement joignable) et de mécanismes qui priorisent l'application des ordonnances sans toujours revalider l'intérêt réel de la personne. Par ailleurs, l'analyse des données statistiques actuelles présente certaines limites. La compilation se concentre principalement sur les nouvelles demandes sans tenir compte des appels récurrents pour une même situation qui sont, pourtant, nombreux et mobilisent une part significative du temps clinique. Une révision des méthodes de collecte apparaît nécessaire afin de mieux refléter la réalité des besoins et de soutenir une planification adéquate des ressources humaines.

Perspectives

Pour 2026, l'organisme prévoit consolider et intensifier ses activités dans un contexte où la demande demeure soutenue. L'augmentation de la reconnaissance des services laisse présager une sollicitation accrue, nécessitant une adaptation continue des pratiques.

Les priorités incluent notamment :

1. Le maintien et le développement des accompagnements en présence, afin d'assurer une meilleure compréhension des enjeux vécus et une défense plus efficace des droits. Le renforcement des actions visant à faire connaître les ressources de soutien social (ex. : visites d'amitié, pair-aidance, organismes communautaires), particulièrement auprès des personnes en situation d'isolement, notamment celles visées par des ordonnances d'hébergement en milieu hospitalier.
2. L'amélioration des outils de collecte de données pour mieux documenter la charge réelle de travail, incluant les suivis récurrents, et ainsi soutenir une planification plus juste des besoins organisationnels. Dans l'ensemble, les actions à venir viseront à renforcer l'accessibilité, la qualité et la portée des services, tout en plaçant au centre des interventions le respect des droits et l'autodétermination des personnes.

2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale



La formation sur les droits et recours en santé mentale offerte sous forme d'ateliers d'éducation populaire, s'adresse aux personnes utilisatrices de services de santé mentale afin qu'elles puissent être informées des principaux droits et recours en vertu des lois les concernant: Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, Loi sur le Curateur public, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

2.4.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Nous avons offert au cours de l'année 6(six) ateliers à l'interne. Les membres ont apprécié avoir un espace de dialogue sur les enjeux qu'ils vivent au quotidien. IL y a eu 3 (trois) mini-sessions expérimentales sur des sujets en lien avec la santé mentale. Les sujets abordés étaient : Le vieillissement et la santé mentale, le mandat de protection et la stigmatisation. Les participant.e.s ont beaucoup aimé avoir un atelier pratique qui leur expliquaient comment remplir eux même un mandat de protection et le faire homologué, de plus toute la documentation explicative ainsi qu'un mandat vierge leur a été remis.

2.4.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2024		Au 31-03-2025		Au 31-03-2026	
	Nb de participants		Nb de participants		Nb de participants	
	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe
	N/A	N/A	21	N/A	28	N/A
Total participants	N/A		28		21	
Nombre d'ateliers	N/A		6		9	
Moyenne de participation	N/A		4.5		2.5	

2.4.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Selon la base des évaluations des six (6) ateliers de formation des droits et recours ainsi que celle de l'expérimentation de trois(3) mini-sessions, le bilan est positif. Les participants(es) ont beaucoup enrichi les ateliers avec le partage de leurs vécus. Plusieurs commentaires positifs ont été apportés par les membres concernant le bien-être d'avoir un lieu sécuritaire pour pouvoir partager et pour rencontrer d'autres personnes premières concernées vivants sensiblement les mêmes enjeux. Ceux-ci ont exprimés leurs besoins d'être entendus et respectés dans leurs décisions concernant leur santé mentale et la qualité de leur vie. Les ateliers permettent d'échanger et de recevoir l'entraide des pairs. Plusieurs d'entre eux démontrent leur compassion et leur soutien aux vécus des autres participants(es).

Perspectives

Les évaluations des ateliers de formation des droits et recours démontrent l'importance pour les membres de bien s'informer sur les enjeux des droits et recours. D'autres mini-sessions sont en préparation afin de bien répondre aux besoins des membres à savoir d'être mieux informé, entre autres sur le mandat de protection. Étant donné le recrutement de nouveaux membres ayant des horaires de travail et/ou école, nous voulons offrir une nouvelle d'horaire pour accommoder les personnes ne pouvant assister aux formations en journée. Cela permettra à un plus grand nombre de personnes d'assister aux formations en droits et recours.

2.5 Activités de sensibilisation et de mobilisation



*Les activités de sensibilisation et de concertation sont des occasions données aux personnes citoyennes concernées ainsi qu'à diverses populations de partager ou de débattre ensemble des différents enjeux sociétaux entourant la promotion et la défense des droits ou la santé mentale ainsi que de proposer des changements en faveur d'une meilleure protection des droits et du mieux-être de la population. Ces activités visent également à **mobiliser** les personnes concernées dans des actions ou des projets visant l'amélioration de leurs conditions sociales.*

2.5.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Depuis l'entrée en fonction de l'organisateur communautaire, diverses démarches ont été entreprises afin de favoriser la communication avec les membres et de renforcer leur participation à la vie du groupe. Dans cette perspective, un travail d'élaboration d'un document stratégique de mobilisation des membres a été amorcé. Ce document vise à définir des objectifs clairs ainsi que des actions structurantes destinées à soutenir et à accroître l'implication des membres dans les différentes activités du groupe. La refonte du « kit » de bienvenue a également été amorcée. À cet effet, un guide simplifié de présentation du groupe a été conçu afin de rendre l'information transmise aux nouveaux membres plus accessible, plus claire et mieux adaptée à leurs besoins. Ce guide constitue une première étape d'un chantier plus large de révision des outils d'accueil et d'intégration.

Par ailleurs, de nouvelles initiatives en matière de communication ont été mises en place. Une chaîne *YouTube* au nom d'Auto-Psy a été créée afin de diversifier les moyens de diffusion de l'information et de rejoindre les membres par différents canaux. De courtes capsules explicatives portant sur l'utilisation du site Web ont, également, été réalisées.

Les dîners-causeries ont aussi été relancés au cours de l'année. Cette activité, particulièrement appréciée des membres, a été revue de manière à favoriser une participation accrue. Les membres sont, désormais, invités à proposer les thématiques, à contribuer à l'animation des échanges et, au besoin, à co animer les rencontres avec le soutien de l'organisateur communautaire. Deux sessions d'accueil destinées aux nouveaux membres ont, par ailleurs, été organisées depuis l'entrée en fonction de l'organisateur communautaire. Ces rencontres ont permis de favoriser les échanges entre les nouveaux membres et ceux ayant une plus longue expérience de participation au sein du groupe. Ce dernier s'est, également, mobilisé en partenariat avec des organismes alliés dans le cadre de plusieurs événements collectifs.

Il a, notamment, participé à la *Semaine nationale de l'action communautaire autonome*, pilotée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome ainsi qu'à la *Journée de l'Alternative en santé mentale* soulignée le 10 octobre de chaque année par le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. Auto-Psy a aussi co-organisé, avec l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, une journée d'information tenue le 10 décembre. Cette activité visait à permettre aux membres de mieux connaître cet organisme et à favoriser le développement de liens plus étroits entre les deux groupes.

Puis, le 17 octobre, Auto-Psy a pris part au *Salon des organismes communautaires*, un événement rassemblant de nombreux organismes communautaires de la ville de Québec. Cette participation a constitué une occasion importante d'accroître la visibilité du groupe auprès de la population et des partenaires du milieu.

Enfin, Auto-Psy a participé à un panel sur le projet de révision de la Loi P-38 organisé par le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec. Cette participation a permis de porter la voix des premières personnes concernées et de nourrir les échanges avec des acteurs issus de différents horizons.

Les principales réalisations de l'année peuvent se résumer comme suit :

- Prise de contact avec les membres afin de renforcer la communication et de soutenir leur participation;
- Amorce de la rédaction d'un document stratégique de mobilisation des membres;
- Début de la refonte du « kit » de bienvenue;
- Élaboration d'un guide simplifié de présentation du groupe;
- Création d'une chaîne *YouTube* au nom d'Auto-Psy;
- Réalisation de capsules explicatives sur l'utilisation du site Internet;
- Relance des dîners-causeries selon une formule plus participative;
- Organisation de deux sessions d'accueil destinées aux nouveaux membres;
- Tenue d'une activité de consultation sur la Loi P-38, le 9 octobre 2025;
- Participation à la *Semaine nationale de l'action communautaire autonome*;
- Participation à la *Journée de l'Alternative en santé mentale*;
- Co-organisation d'une journée d'information avec l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec;
- Participation au *Salon des organismes communautaires*;
- Participation à un panel organisé par le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec;
- Réflexion amorcée en vue d'augmenter la fréquence de publication de l'infolettre;
- Mise sur pied d'un comité de suivi et de concertation concernant le projet de loi 23.

2.5.2 RÉSULTATS

CAUSERIES

Au 31-03-2026				
Dates		Thèmes	Nb. participants	Moyenne
1	20-11-2025	Retrouvailles et choix des thèmes	12	11
2	29-01-2026	Comprendre et s'approprier le concept de Handicap Psychosocial	9	
3	18-02-2026	Ma vie m'appartient!! J'en ai la responsabilité! J'ai la liberté de choisir ce qui me convient!!!	14	
4	25-03-2026	Les barrières systémiques de l'intégration en emploi des personnes utilisatrices de services de santé mentale.	10	
Total			45	

La relance des dîners-causeries a permis de susciter un intérêt marqué de la part des membres. Cette activité figure parmi celles qui rejoignent le plus grand nombre de participants(es). La formule adoptée, axée sur le choix collectif des thèmes et sur une participation plus active des membres à l'animation, a contribué à renforcer leur engagement. Les sessions d'accueil ont, pour leur part, favorisés l'intégration des nouveaux membres et ont permis de créer des occasions d'échange avec les membres déjà impliqués dans la vie du groupe. Les actions entreprises en matière de communication ont, aussi, permis d'amorcer une diversification des moyens utilisés pour rejoindre les membres, notamment, par la création d'outils numériques et la production de contenus explicatifs.

PROMOTION ET DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

	Au 31-03-2024		Au 31-03-2025		Au 31-03-2026	
Activités	Nombre	Nb. participants	Nombre	Nb.de participants	Nombre	Nb.de participants
Dîners-causeries	N/A	N/A	1	6	4	45
Conférences/ Témoignages	N/A	N/A	2	10	N/A	N/A
Mobilisation			3	8	5	60
TOTAL	N/A	N/A	6	24		
MOYENNE DE PARTICIPATION	N/A		4		12	

Tel qu'illustré dans le *tableau 9*, plusieurs personnes ont eu l'occasion d'être informées de leurs droits et d'être sensibilisées à l'importance de les faire valoir. Ce résultat représente une augmentation marquée par rapport à l'année précédente

2.5.3 BILAN ET PERSPECTIVES : ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION, DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION

BILAN ET PERSPECTIVES

Les actions réalisées en matière de sensibilisation et de mobilisation ont permis de relancer plusieurs activités collectives et de diversifier les moyens utilisés pour rejoindre les membres. La reprise des dîners-causeries, la mise en place d'outils de communication numériques, la participation à des événements partenariaux et l'amorce d'un document stratégique de mobilisation ont constitué des avancées significatives au cours de l'année. Ces initiatives ont contribué à favoriser une meilleure circulation de l'information, à soutenir l'expression des membres et à créer de nouvelles occasions de participation. L'approche retenue, fondée sur une plus grande implication des membres dans le choix des thèmes et dans l'animation des activités a, également, permis de renforcer le caractère participatif des interventions.

De plus, la participation du groupe à des événements tels que la *Semaine nationale de l'action communautaire autonome*, la *Journée de l'Alternative en santé mentale*, le *Salon des organismes communautaires* et un panel organisé par le RAIQ a, aussi, permis de renforcer la visibilité d'Auto-Psy, de consolider les partenariats et de faire entendre la voix des personnes directement concernées. La co-organisation d'une journée d'information avec l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec s'inscrit dans cette même volonté de développer des liens de collaboration, de mieux faire connaître les ressources existantes et de favoriser les rapprochements entre organismes.

PERSPECTIVES

Toutefois, des efforts devront être poursuivis afin de consolider la portée de ces actions et d'en assurer la continuité. Le groupe devra, notamment, structurer davantage ses mécanismes de mobilisation, améliorer la régularité de ses communications et poursuivre le développement d'outils adaptés aux besoins des membres.

Au cours de la prochaine année, une attention particulière devra être accordée à la mise en œuvre du document stratégique de mobilisation, à la poursuite de la refonte des outils d'accueil et d'information ainsi qu'au maintien d'activités favorisant la participation active des membres. Le renforcement de la mobilisation autour des enjeux collectifs liés à la défense des droits en santé mentale demeurera, également, une orientation prioritaire.

3. VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE



***La vie associative et démocratique** vise à favoriser la participation, l'implication et la mobilisation des membres à la réalisation de la mission du groupe et de ses objectifs.*

Auto-Psy (Région de Québec), en tant que groupe d'action communautaire autonome, invite ses membres à s'impliquer dans la réalisation des différents projets du groupe en tant que citoyen.ne.s concernés.es par les enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale et ce, dans la reconnaissance de leurs potentialités et dans le respect de leur rythme.

3.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2024-2027

Priorité : **Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe.**

Objectifs visés :

1. **Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe :**
 - Promouvoir le membership auprès des participants.es aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement ;
 - Impliquer les membres dans des actions ou des projets visant le recrutement de membres ;
 - Assurer une communication régulière avec les membres.
2. **Encourager et soutenir la participation des membres au sein des comités du groupe.**
3. **Élaborer progressivement un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et de faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.) :**
 - Remettre progressivement à la programmation les dîners-causeries et d'autres activités d'accueil et d'intégration

3.2 Principales réalisations

Au cours de l'année, les actions entreprises en matière de vie associative et démocratique ont principalement porté sur la consolidation des mécanismes d'accueil, d'intégration, de participation et de reconnaissance des membres.

La refonte du « kit » de bienvenue a été amorcée afin d'améliorer l'expérience d'accueil offerte aux nouveaux membres. Dans cette perspective, un guide simplifié de présentation du groupe a été conçu afin de rendre les informations essentielles plus accessibles et de faciliter l'intégration des nouvelles personnes membres. Deux sessions d'accueil ont été organisées depuis l'entrée en fonction de l'organisateur communautaire. Ces activités ont permis de favoriser les échanges entre les nouveaux membres et les membres ayant une plus grande expérience de participation au sein de l'organisme.

La relance des dîners-causeries a, également, contribué à redynamiser la participation des membres à la vie du groupe. En permettant aux membres de proposer les thèmes et de prendre part à l'animation, cette activité a favorisé une implication plus active dans les échanges collectifs.

L'organisation du party de Noël ainsi que du dîner de reconnaissance des membres actifs a constitué un moment important de la vie associative. Ces activités ont permis de souligner l'engagement des membres, de reconnaître leur contribution au groupe et de favoriser des échanges dans un cadre convivial.

Tableau : Membership

Catégorie de membres	Total 31-03-2024	Total 31-03-2025	Total 31-03-2026
Membres réguliers	65	85	119
Membres actifs	6	6	8
SOUS-TOTAL	71	91	
Membres solidaires	7	7	7
TOTAL	78	98	132

1.3 Recrutement et intégration de nouveaux membres réguliers et actifs

Le groupe a connu une progression notable du nombre de membres au cours des deux dernières années. Cette évolution s'explique, notamment, par le travail concerté des personnes responsables de la vie associative et démocratique ainsi que par l'implication soutenue de l'ensemble de l'équipe, en particulier, par l'accompagnement en défense des droits. La régularité accrue des activités et l'ouverture de celles-ci, à une participation plus large, ont également contribué à cette progression.

3.4 SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES MEMBRES ACTIFS

Les comités permanents sont composés de membres actifs et de membres de l'équipe de travail. Ils ont pour rôle la réalisation de projets en regard de la mission et du plan d'action du groupe Auto-Psy (Région de Québec). Certains comités sont permanents et d'autres sont mis sur pied dans le cadre de projets ponctuels du groupe.

3.4.1 Comité journal

Les membres du *comité journal* se sont rencontrés à trois (3) reprises et une publication du *Pertinent* a eu lieu en automne. Notons que deux (2) chroniques se sont ajoutées : Dossier collectif et justice.

3.4.2 Comité primauté de la personne

La relance du comité n'a pas eu lieu. Cependant, la mobilisation des membres s'est fait sous forme de dîner-causeries et le lancement du *comité engagement*.

3.5 ACTIVITÉS DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION

Huit activités ont été organisées à l'intention des membres au cours de l'année. Celles-ci ont permis de multiplier les occasions de rencontre, de socialisation et de reconnaissance, contribuant ainsi au maintien de la participation et au renforcement du sentiment d'appartenance.

Les activités de consultation ont permis de favoriser des échanges plus étroits entre les membres, le conseil d'administration et l'équipe de travail. La consultation sur la Loi P-38 a, pour sa part, enregistré une participation significative, témoignant de l'intérêt des membres pour les enjeux collectifs touchant la défense des droits.

3.6 BILAN ET PERSPECTIVES

BILAN ET PERSPECTIVES

Sur le plan de la vie associative et démocratique, l'année a été marquée par des efforts visant à consolider l'accueil, l'intégration, la participation et la reconnaissance des membres. L'organisation de sessions d'accueil, la relance d'activités collectives ainsi que la tenue d'activités de reconnaissance ont contribué à soutenir la participation au sein de l'organisme. Les activités telles que le party de Noël, le dîner de reconnaissance des membres actifs, les sessions d'accueil et les plénières ont permis de renforcer les liens entre les membres et de soutenir le développement d'un plus grand sentiment d'appartenance. Elles ont, également, favorisé des échanges plus réguliers entre les membres, le conseil d'administration et l'équipe de travail. Les démarches entreprises ont, aussi, permis de réaffirmer l'importance de la place des membres dans le fonctionnement démocratique du groupe. En favorisant des espaces d'échange, de consultation et d'implication, l'organisme a poursuivi son objectif de soutenir une participation plus active à la définition des priorités collectives et à la réalisation de sa mission.

PERSPECTIVES

Malgré ces avancées, le développement de la vie associative et démocratique demeure un défi important. Le groupe doit continuer à renforcer son attractivité comme milieu d'implication, au-delà de l'offre de services, afin de favoriser une adhésion durable et une participation plus soutenue des membres aux différentes instances et activités. Pour les prochaines années, les efforts devront porter sur le renforcement du sentiment d'appartenance, la consolidation des mécanismes de participation, le soutien à l'engagement des membres dans les espaces démocratiques du groupe et la poursuite d'activités favorisant la reconnaissance de leur implication. Le développement de pratiques favorisant la consultation, la transparence et la reconnaissance de l'expérience des personnes concernées constituera un levier essentiel pour consolider la vie associative et démocratique de l'organisme.

4. ALLIANCES ET CONCERTATIONS, APPUIS



Auto-Psy (Région de Québec) poursuit des alliances, se consulte et collabore avec des groupes de défense des droits en santé mentale ou toute autre organisation avec qui il partage des principes et des valeurs de justice sociale et de démocratie. Le groupe est membre des organismes suivants : la Ligue des droits et libertés (Section de Québec), le Bureau d'animation et d'information logement (BAIL).

Sur la base des mêmes principes et des mêmes valeurs, le groupe est membre, également, du Regroupement des organismes communautaires autonomes (ROC-03) dont la mission vise la reconnaissance, l'autonomie et le droit à un financement adéquat des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux.

4.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2024-2027

Priorité : Créer et entretenir des alliances et des partenariats.

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière.

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne ;
- Collaborer à des actions ou à des projets de lutte contre la stigmatisation ;
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décentes ;
- Développer des alliances au niveau national avec des groupes ou des regroupements alternatifs en santé mentale.

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome.

- Participer à différentes activités de consultation ou d'actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF).

4.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

4.2.1 Promotion et respect des droits

Primauté de la personne et respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Rappelons que dans le cadre du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 - Faire ensemble et autrement*, les CIUSSS-CN ont été invités à se doter de plans d'action visant, notamment, à assurer la primauté de la personne par des moyens visant à sensibiliser et à informer autant les personnes utilisatrices de services de santé mentale, les intervenants que les partenaires de l'importance que revêt le respect des droits dans l'organisation et la prestation de services.

Le *comité respect des droits en santé mentale*, dont nous sommes membres, est composé d'autres partenaires du milieu communautaire, du comité des usagers et de représentants du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN). Une seule rencontre a eu lieu en mai dernier lors de laquelle les membres du CIUSSS-CN ont offert leurs soutiens pour la diffusion d'affiches d'information sur le recours collectif contre la garde préventive illégale. Les travaux du comité vont reprendre en juin 2026.

L'utilisation des électrochocs en psychiatrie

Dans le contexte de la campagne annuelle contre l'utilisation des électrochocs en psychiatrie organisée conjointement par le Comité Pare-Chocs et Action Autonomie, le Collectif pour la défense des droits de Montréal, nous collaborons avec ces organismes afin de diffuser le plus largement possible des informations sur cette campagne.

4.2.2 Reconnaissance, autonomie et financement des organismes d'action communautaire autonome

Comme à chaque année, un délégué désigné par le CA ainsi que la coordination ont participé à l'assemblée générale annuelle du ROC-03 ayant eu lieu le 31 mai 2025.

4.2.3 Reconnaissance de l'alternative en santé mentale

En tant que membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), le groupe a participé à deux (2) activités du RRASMQ : l'assemblée générale annuelle en juin 2025 et la Rencontre nationale en mars 2026.

4.3 APPUIS

Rappelons que le groupe est membre de la Ligue des droits et libertés, du BAIL, de Bénévoles d'Expertise.

4.4 BILAN ET PERSPECTIVES

BILAN

Promotion et respect des droits

Notre participation au sein de ce comité demeure pertinente en raison de l'expertise que nous pouvons y apporter en tant que seul groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale dans la région. Toutefois, les activités de représentation nécessitent la disponibilité de membres de la permanence ou encore du conseil d'administration, non pas uniquement pour assister à des réunions, mais afin de pouvoir s'impliquer activement dans la réalisation de projets collectifs pour lesquels nous nous sentons interpellés.

Autonomie, reconnaissance et financement

Le groupe demeure vigilant, non seulement, face aux enjeux de financement et la reconnaissance de l'action communautaire autonome, mais, aussi, concernant la nouvelle ligne directrice du MSSS en ce qui attrait au développement du nouveau plan d'action interministériel, lequel regrouperait *santé mentale, itinérance et toxicomanie* dans un seul plan d'action, contrairement au plan d'action des années précédentes.

Reconnaissance de l'alternative en santé mentale

Notre présence à la Rencontre nationale fût essentiel pour le groupe lors duquel nous avons pu renforcer davantage notre lien avec l'AGIDD-SMQ dans nos objectifs de défense des droits ainsi que les bénéfices que l'expérience du groupe apporte à la conversation collective au sein du RRASMQ. Il est, d'autant plus, pertinent d'être présent lors des échanges lorsqu'il s'agit du projet de loi 23, la refonte entière de la loi P-38 et les consultations du MSSS pour le prochain Plan d'action *en santé mentale, itinérance et toxicomanie*.

PERSPECTIVES

Notre présence en tant que groupe de promotion et de défense des droits est d'autant plus importante si le groupe désire bien joué son rôle face à la conjoncture actuelle. Nous avons observés, tout au cours de l'année, une tendance vers des changements profonds en ce qui concerne les décisions prises par l'état, non seulement, ce qui concerne les lois, mais aussi, en terme de financement et de reconnaissance. Il est essentiel que le groupe demeure vigilant tout au court de l'année.

Section IV

Plan d'action 2024-2027

VOLET : GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Priorité : 2024-2027

Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés:

1. Consolider le conseil d'administration

- Poursuivre les travaux du comité *Recrutement, Intégration et Rétention* (CRIR) ayant comme mandats d'expérimenter et de proposer de nouvelles stratégies de recrutement, d'intégration, de rétention de membres au CA visant à atteindre le nombre prévu de ses membres, soit sept (7) ainsi qu'à combler les postes d'officiers.ères au nombre de quatre (4) ainsi que d'assurer le développement de leurs connaissances et compétences utiles à leur rôles ;
- Consolider le comité *Suivi budgétaire* (CSB) en précisant davantage ses mandats ainsi qu'en s'assurant de sa composition d'au moins trois (3) membres dont le ou la trésorier(ère) ou à défaut de celui-ci ou celle-ci d'un membre du CA, de la coordination et de l'adjoint(e) administratif (ve) ;
- Voir à la remise sur pied d'un comité *Règlements généraux* (CRG) ayant comme mandats la mise à jour ou la révision des règlements généraux et de procédures basée sur les travaux antérieurs du comité orientation ainsi que des propositions du comité *Recrutement, Intégration et Rétention* des membres ainsi que dans le respect des principes et des orientations du groupe ;
- Assurer un meilleur partage des responsabilités entre les membres du conseil d'administration.

2- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.) ;
 - Se concerter et collaborer avec la permanence à la conception et à la réalisation d'une démarche de planification stratégique au sein du groupe ;
 - Mettre en place des outils collaboratifs.
-

VOLET : ORGANISATIONNEL

Priorité : 2024-2027 :

- **Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employés (es).**

Objectifs visés

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence.

- Poursuivre les travaux du comité ressources humaines.

2. Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale.

- Élaborer des protocoles et d'autres moyens visant à ce que les personnes ou les organismes en demande de nos services et de nos activités soient mieux informées des objectifs visés par nos interventions.

3. Reconduire la mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Priorité 2024-2027 :

- **Consolider les pratiques alternatives d'interventions individuelles et collectives de promotion et de défense des droits en santé mentale et voir à leur développement.**

Objectifs visés :

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale.

2. Maintenir l'offre du service personnalisé d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale.

- Développer les alternatives en santé mentale en intervention individuelle

3. Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale tant à l'interne qu'à l'externe.

- Planifier deux séries de sept (7) ateliers à l'interne ;
 - Réviser et adapter l'offre d'ateliers à l'externe selon des objectifs de favoriser le développement de compétences des participants.
-

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Priorité 2024-2027 :

- **Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe.**

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe.

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement ;
- Impliquer les membres dans des actions ou dans des projets visant le recrutement de membres ;
- Assurer une communication régulière avec les membres.

2. Encourager et soutenir la participation des membres au sein des comités du groupe.

3. Élaborer progressivement un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.) .

- Remettre à la programmation les dîners-causeries et d'autres activités d'accueil et d'intégration.

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

Priorité 2024-2027 :

- **Entretenir des alliances et partenariats.**

Objectifs visés :

1. Poursuivre nos alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière.

- Poursuivre notre implication au sein du comité *Respect des droits* dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne ;
- Collaborer à des actions ou à des projets de lutte contre la stigmatisation ;
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente.

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

Priorité 2024-2027 :

- **Améliorer la visibilité du groupe auprès de la population interpellée par la mission**

Objectifs visés

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Faire connaître davantage les services et activités du groupe auprès de la population
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif
- Informer les organismes intéressés à en connaître davantage sur notre mission, nos services et activités et notre vie associative et démocratique

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion du prospectus et des affiches au sein des institutions et organismes communautaires
 - Diffuser le calendrier d'activités, les infolettres et autres informations pertinentes sur le site web
 - Participer au annuellement au Salon des organismes communautaires en santé mentale
-

Section V

Rapport financier

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13
Renseignements complémentaires	14



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC) au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les données budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2026, présentées aux fins de comparaison avec la réalisation à l'état des résultats, n'ont fait l'objet d'aucun audit de notre part.



GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 29 mai 2026

¹ Par René Blouin, CPA auditeur

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	Budget	2026	2025
PRODUITS			
CIUSSS-CN (PSOC)	239 016 \$	232 009 \$	227 015 \$
Centraide	58 000	48 000	48 000
Poste d'expérimentation et autres projets (site web...)	10 977	-	-
Revenus d'intérêts	3 000	4 614	3 716
Dons	350	345	253
Activités	200	-	-
Subvention-Mesures réparatrices	-	13 775	-
Autres revenus	-	-	800
	<u>311 543</u>	<u>298 743</u>	<u>279 784</u>
CHARGES			
Charges d'exploitation (tableau A)	264 653	290 782	196 569
Charges d'administration (tableau B)	<u>46 890</u>	<u>46 923</u>	<u>46 538</u>
	<u>311 543</u>	<u>337 705</u>	<u>243 107</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	-	(38 962)	36 677
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>-</u>	<u>(4 400)</u>	<u>(4 251)</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u> \$	<u>(43 362)</u> \$	<u>32 426</u> \$

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	Fonds affectés	Fonds d'immobi- lisations	Fonds non affectés	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	117 881 \$	8 599 \$	102 559 \$	229 039 \$	196 613 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES (note 3)	(37 921)	(4 400)	(1 041)	(43 362)	32 426
AFFECTATION INTERNE (note 3)	<u>42 000</u>	<u>-</u>	<u>(42 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>121 960 \$</u></u>	<u><u>4 199 \$</u></u>	<u><u>59 518 \$</u></u>	<u><u>185 677 \$</u></u>	<u><u>229 039 \$</u></u>

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**BILAN****31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	266 046 \$	312 785 \$
Dépôt à terme	6 114	5 913
Taxes de vente à recevoir	5 246	4 494
Frais payés d'avance	<u>1 935</u>	<u>1 716</u>
	279 341	324 908
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 4)	<u>4 199</u>	<u>8 599</u>
	<u><u>283 540</u></u> \$	<u><u>333 507</u></u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	29 332 \$	22 162 \$
Apports reportés (note 6)	<u>68 531</u>	<u>82 306</u>
	<u>97 863</u>	<u>104 468</u>
ACTIFS NETS		
Affectés (note 3)	121 960	117 881
Investis en immobilisations	4 199	8 599
Non affectés	<u>59 518</u>	<u>102 559</u>
	<u>185 677</u>	<u>229 039</u>
	<u><u>283 540</u></u> \$	<u><u>333 507</u></u> \$

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

— *Yorick Godin* —, administrateur

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(43 362) \$	32 426 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 400</u>	<u>4 251</u>
	(38 962)	36 677
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Dépôt à terme	(201)	(289)
Taxes de vente à recevoir	(752)	(1 817)
Frais payés d'avance	(219)	(114)
Créditeurs et charges à payer	7 170	4 576
Apports reportés	<u>(13 775)</u>	<u>82 306</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(46 739)	121 339
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(1 490)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(46 739)	119 849
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>312 785</u>	<u>192 936</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>266 046</u></u> \$	<u><u>312 785</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré et il est exempté de l'impôt sur le revenu. Sa mission consiste à défendre les droits individuels et collectifs des usagers de services en santé mentale de la région de Québec.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des opérations sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

ACTIFS NETS*Non affectés*

Il s'agit des sommes qui résultent des opérations courantes et qui peuvent être utilisées au bon vouloir de l'organisme.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**ACTIFS NETS (suite)***Immobilisations*

Il s'agit des sommes destinées à financer les acquisitions des biens meubles et immeubles.

Affectés

Il s'agit des sommes prévues à des fins d'expérimentation d'un poste d'agent de développement VAD et d'autres projets ainsi que des sommes destinées à un fonds de prévoyance.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et du dépôt à terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires rachetables sont comptabilisés au coût.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les immobilisations corporelles et les biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**ACCORD D'INFONUAGIQUE**

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. La direction considère que ces dépenses ne représentent pas un montant significatif; par conséquent, aucun montant comptabilisé en charges lié à ces accords n'est divulgué aux états financiers.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

3. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu, lors d'exercices antérieurs, d'affecter une portion des actifs nets non affectés afin de constituer une réserve interne destinée à deux fins distinctes :

(a) l'expérimentation d'un poste d'agent de développement VAD (visites à domicile) et le financement d'autres projets connexes;

(b) un fonds de prévoyance pour les imprévus de l'organisme.

Affectations prises au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 42 000 \$ supplémentaire à des fins d'expérimentation du poste d'agent de développement VAD et d'autres projets.

Utilisation des sommes affectées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, un montant de 37 921.27 \$ a été utilisé à même le Fonds affectés, soit principalement des salaires liés au poste d'agent de développement VAD dans le cadre du projet, ainsi que d'autres dépenses connexes directement reliées à la réalisation du projet (déplacements, fournitures, frais administratifs spécifiques, etc.).

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	12 334 \$	8 771 \$	3 563 \$	6 030 \$
Mobilier de bureau	<u>9 666</u>	<u>9 030</u>	<u>636</u>	<u>2 569</u>
	22 000	17 801	4 199	8 599
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Système téléphonique	<u>3 618</u>	<u>3 618</u>	-	-
	<u>25 618</u> \$	<u>21 419</u> \$	<u>4 199</u> \$	<u>8 599</u> \$

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026****5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	5 414 \$	4 528 \$
Salaires et vacances à payer	21 326	15 309
Retenues à la source à payer	<u>2 592</u>	<u>2 325</u>
	<u>29 332 \$</u>	<u>22 162 \$</u>

6. APPORTS REPORTÉS

	2026	2025
Solde au début	82 306 \$	- \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>82 306</u>
	82 306	82 306
Moins : montants dépensés au cours de l'exercice	<u>(13 775)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>68 531 \$</u>	<u>82 306 \$</u>

Au cours de l'exercice précédent (2024-2025), AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC) a reçu un financement non récurrent de 82 306 \$ du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à titre de mesure réparatrice dans le cadre du règlement de l'action collective (500-06-001109-202). Ce montant a été présenté à titre de produit reporté au bilan au 31 mars 2025 en raison de sa nature non récurrente et de l'obligation de reddition de compte auprès du CIUSSS-CN au plus tard le 30 juin 2027.

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail sur la location d'un local totalise 67 653 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2027	29 551 \$
2028	30 437
2029	<u>7 665</u>
	<u>67 653 \$</u>

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2026**

8. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

AUTO-PSY (RÉGION DE QUÉBEC)**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	Budget	2026	2025
TABLEAU A - CHARGES D'EXPLOITATION			
Avantages sociaux	- \$	38 488 \$	28 331 \$
Colloques et formation	3 000	1 598	601
Cotisations	650	666	655
Dépenses – Projet Mesures réparatrices	-	13 775	-
Frais de la vie associative et démocratique	3 900	5 767	3 092
Frais de représentation et de déplacements	1 500	1 870	1 484
Frais remboursés aux membres	1 000	1 807	880
Publicité et promotions	1 500	2 574	1 064
Salaires	<u>253 103</u>	<u>224 237</u>	<u>160 462</u>
	<u><u>264 653</u></u> \$	<u><u>290 782</u></u> \$	<u><u>196 569</u></u> \$

TABLEAU B - CHARGES D'ADMINISTRATION

Assurances	1 700 \$	1 741 \$	1 630 \$
Entretien et réparations	4 000	3 981	5 411
Frais bancaires	50	82	153
Frais de bureau et papeterie	2 300	2 894	1 298
Frais de service de paie	950	938	763
Honoraires professionnels	1 200	1 319	1 903
Honoraires professionnels d'examen	4 000	4 299	3 724
Loyer	29 390	27 990	27 740
Services informatiques	300	790	1 465
Télécommunications	<u>3 000</u>	<u>2 889</u>	<u>2 451</u>
	<u><u>46 890</u></u> \$	<u><u>46 923</u></u> \$	<u><u>46 538</u></u> \$

1. PREVISIONS BUDGETAIRES

1.1 REVENUS

REVENUS RÉCURRENTS		PB 2025-2026	PB 2026-2027
1	CIUSSS-CN (PSOC)	239 016 \$	237 114 \$
2	Centraide	58 000 \$	48 000 \$
Sous-total 1		297 016 \$	285 114 \$
REVENUS NON RÉCURRENTS			
3	Québec Philanthrope ou autres sources		
Sous-total 2		0 \$	285 114 \$
REVENUS D'AUTOFINANCEMENT			
4	Dons	350 \$	350 \$
5	Revenus d'activités	200 \$	
6	Cotisations	0 \$	
7	Intérêts	3 000 \$	4 500 \$
AFFECTATION INTERNE			
8	Développement et Projet	10 977 \$	
Sous-total 3		14 527 \$	4 850 \$
Total		311 543 \$	289 964 \$

Revenus 26-27	289 964 \$
Dépenses 26-27	281 879 \$
Écart	8 085 \$

1.2 AFFECTATION INTERNE

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026- 2027
Solde au 1 avril	104 380 \$	101 103 \$ 30 386 \$	117 881 \$	79 754 \$
Solde au 31 mars	101 102 \$	117 881 \$	79 754 \$	
Total des dépenses	3 278 \$	13 608 \$	¹ 38 127 \$	² 42 000 \$

Note : 1. les dépenses sont les suivantes : Salaire de l'ADVAD et dépenses d'activités de promotion et d'activités de la VAD **2.** Nouveau montant affecté selon le surplus accumulé pendant l'exercice 2025-2026 qui doit être dépensé en 2026-2027 selon la résolution écrite R25-26_14-01-2026_22

1.3 MESURE RÉPARATRICE

	2025-2026	2026-2027
Solde au début	82 306 \$	¹ 67 668 \$
Campagne publicitaire	12 346 \$	
Formation	1 207 \$	5 000 \$
Rencontre nationale RRASMQ	1 085 \$	
Visibilité/promotion		5 203 \$
Impression <i>Le petit guide</i> d'Auto-Psy		2 500 \$
Développement VAD salaire et activités	0	49 393 \$ 2 000 \$
Total des dépenses	14 638 \$	67 668 \$
Solde au 31 mars	67 668 \$	²(3 775 \$)

Note : 1. Ce montant devra être dépensé au 31 mars 2027. **2.** Ce montant représente une marge de manœuvre qui nous est disponible selon le besoin.

1.4 DÉPENSES

DÉPENSES		PB 2025-2026	PB 2026-2027
Charges salariales			
8	Salaires et avantages sociaux	219 413 \$	222 829 \$
	Organisateur.trice communautaire	¹33 690 \$	²0 \$
Sous-total 1		253 103 \$	222 829 \$
Frais d'administration			
9	Loyer	29 390 \$	30 300 \$
10	Frais de bureau et papeterie	2 300 \$	2 200 \$
12	Assurances	1 700 \$	1 800 \$
13	Entretien et fonctionnement	4 000 \$	5 600 \$
14	Télécommunications	3 000 \$	3 000 \$
15	Honoraires professionnels	1 200 \$	600 \$
16	Vérification comptable	4 000 \$	4 300 \$
17	Services informatiques	300 \$	300 \$
18	Frais services de paie	950 \$	950 \$
19	Intérêts et frais bancaires	50 \$	100 \$
Sous-total 2		46 890 \$	49 000 \$
Frais liés aux services et activités			
20	Publicité et promotion	1 500 \$	1 500 \$
21	Colloques et formations	3 000 \$	1 500 \$
Sous-total 3		4 500 \$	3 000 \$
Frais de la vie associative et démocratique			
22	Frais d'assemblée	1 500 \$	1 500 \$
23	Frais remboursables des membres	1 000 \$	1 000 \$
24	Frais de vie associative et démocratique	2 400 \$	2 400 \$
Sous-total 4		4 900 \$	4 900 \$
Frais de représentation et concertation			
25	Frais de représentation et déplacement	1 500 \$	1 500 \$
26	Cotisations	650 \$	650 \$
Sous-total 5		2 150 \$	2 150 \$
Grand total		311 543 \$	281 879 \$

Note : 1. Financer par le fond d'affectation 2. Mesure réparatrice

Section VI

Annexe

ANNEXE

TABLEAUX 1: PROMOTION ET DÉFENSE INDIVIDUELLE DES DROITS

Tableau 1.1 : Aide et accompagnement

DROITS ET RECOURS EN SANTE MENTALE	Au 31-03-2024	Au 31-03-2025	Au 31-03-2026
Loi sur les services de santé et les services sociaux			
Secret professionnel	0	1	0
Confidentialité	0	1	0
Qualité des services	2	3	21
Accès aux services	2	11	6
Accès au dossier médical et social	0	2	4
Consentement aux soins libre et éclairé	4	3	3
Choix du professionnel	5	9	8
Choix de l'établissement	1	0	4
Accès aux organismes communautaires	0	2	2
Autorisation judiciaire de soins	6	9	10
Droit à l'accompagnement	0	1	1
Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui			
Garde en établissement	11	19	18
Mesure réparatrice	n/a	7	151
Loi sur le Curateur public			
Mandat et régimes de protection	4	10	6
Loi sur la protection de la jeunesse			
Garde d'enfants	0	2	0
Autres	1	2	1
Total partiel	36	82	235
DROITS CIVILS ET SOCIAUX	Au 31-03-2023	Au 31-03-2024	Au 31-03-2026
Aide sociale	2	1	0
Régime des rentes	0	0	0
Assurance-emploi	0	0	1
Hébergement	4	2	1
Logement	4	1	0
Travail	4	5	2
Justice	4	3	4
Assurances	0	1	2
Autres	3	4	0
Total partiel	14	17	10
Grand total	50	99	245

Tableau 1.2 : Proportion hommes/femmes

	Au 31-03-2024		Au 31-03-2025		Au 31-03-2026	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	42	53	50	57	143	54
Hommes	37	47	38	43	125	46
Total	79	100	88	100	268	100

TABLEAUX 2 : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

2.1 Activités d'intégration et de reconnaissance

	Au 31-03-2024			Au 31-03-2025			Au 31-03-2026		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions d'accueil	1	4	4	1	0	0	2	12	6
Activités de socialisation	1	14	14	1	12	12	5	47	9.4
Activité de reconnaissance	0	0	0	0	0	0	1	3	3
Kiosque de L'ACSM-Q	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1	12	12

2.2 Activités de formation, de consultation et de concertation

	Au 31-03-2024			Au 31-03-2025			Au 31-03-2026		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions de formation	1	4	4	2	23	11.5	1	12	12
Plénières	1	6	6	1	7	7	4	33	8.25
Assemblée générale annuelle	1	8	8	1	11	11	1	15	15
Assemblée générale spéciale	n/a			n/a			n/a		

TABEAU 3 : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

	Au 31-03-2024			Au 31-03-2025			Au 31-03-2026		
	Personnes rejointes			Personnes rejointes			Personnes rejointes		
	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total
Prospectus Auto-Psy	121		121	0	581	581	569		569
Dépliant LP-38		20	20	0	350	350	120	25	145
Affiche	0		0	38		38	105		105
Infolettres	0	100	100	0	350	350	686		686
Le Pertinent	0	450	450	15		15	334		334
Séances d'information	2		2	0		0	10		10
Salons des organismes	n/a		n/a	100		100	50		50
Sous-total	123	570	693	55	1281	1434	1884	25	
Tournée des organismes	0		0	50		50	30		30
Sous-total	123	570		105		50	30	50	30
Grand total	123	570	693	105	1281	1484	1914		1969

Ce tableau est présenté ici uniquement à titre indicatif du nombre estimé de personnes ayant été informées des services et activités du groupe ou ayant eu l'occasion de connaître leurs droits et être informés de sujets en lien avec la santé mentale.